



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SOIGNOLLES

L'an **deux mil vingt-trois, le six novembre**, à **20h30**, le conseil municipal de la commune, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et sous la présidence de **Mme Patricia FIEFFÉ**.

Étaient présents : Mme FIEFFÉ Patricia, Mr BESANÇON Geoffroy, Mme LE COGUIC Ophélie, Mr LEBOYER Hugues, Mme HAGHEBAERT Olympe, Mr MENARD Bruce, Mme PERREE Edwige, Mr GAUCHET Bruno, Mme HAMELIN Jocelyne.

Mouvements en cours de séance ayant une incidence sur les votes : Mr BESANÇON Geoffroy arrive à 20h45, Mme LE COGUIC Ophélie arrive à 20h55, Mr MENARD Bruce arrive à 21h25.

Mme DELALANDE Soizic donne procuration à Mme HAMELIN Jocelyne.
Formant la majorité des membres en exercice.

Était absente excusée : Mme DELALANDE Soizic.

Secrétaire de séance : Mr GAUCHET Bruno.

DÉLIBÉRATION N° 2023-024 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2023

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 20 juin 2023 a été transmis aux conseillers municipaux le 30 juin 2023 par voie électronique à la suite de la séance.

Il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Il est proposé de l'approuver.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 JUIN 2023.

7 VOTANTS
7 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2023-025 - Rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2022

L'article L.2224-5, du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 – art.31, impose au maire l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, il est proposé au conseil municipal :

- De **PRENDRE** acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) 2022

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DÉCIDE DE PRENDRE ACTE DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) 2022.

7 VOTANTS

7 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2023-026 - Signalétique « Voie du Souvenir de la 1ère Armée Canadienne »

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la proposition du Comité Juno Canada Normandie, à savoir une nouvelle signalétique « Voie du Souvenir de la 1ère Armée Canadienne », comportant un QR Code, qui a été créée à destination des communes.

Après échanges, il est convenu d'acheter 3 panneaux qui seront apposés aux entrées de la commune de Soignolles D260, ainsi que sur la place de l'église.

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'ACHETER** 3 signalétiques « Voie du Souvenir de la 1ère Armée Canadienne » pour un montant de 75 € le panneau.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS CONFIRME L'ACHAT DE 3 SIGNALÉTIQUES « VOIE DU SOUVENIR DE LA 1ÈRE ARMÉE CANADIENNE » POUR UN MONTANT DE 75 € LE PANNEAU.

9 VOTANTS

9 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2023-027 - Choix Opérateur Fibre

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal de l'arrivée de la Fibre optique sur la commune.

A ce jour, le prestataire de la mairie est ORANGE pour la téléphonie et la connexion internet, au tarif de 50 € HT par mois. La mairie est considérée comme une entreprise professionnelle.

L'adresse mail ORANGE n'est gardée que 6 mois après la résiliation. Nous ne sommes plus engagés sur cette offre. (Accès internet haut-débit pro, ligne téléphonique fixe par internet, illimité vers fixes et mobiles 100 destinations, appels simultanés)

Seulement 2 opérateurs font une offre :

- **Offre BOUYGUES** : Durée d'engagement de 36 mois pour 81.90 € HT par mois.
- **Offre SFR** : Durée d'engagement de 48 Mois pour 50 € HT par mois.

Il est proposé au conseil municipal :

- De **SIGNER** l'offre avec le prestataire SFR pour un montant de 50 € HT par mois.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DÉCIDE DE SIGNER L'OFFRE CI-DESSUS AVEC LE PRESTATAIRE SFR POUR UN MONTANT DE 50 € HT PAR MOIS.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération : Vidéosurveillance

Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'une consultation a été faite pour de la Vidéosurveillance sur la commune.

Dans cette offre, il est proposé du matériel de dernière génération en location.

En cas de panne ou de casse, le matériel serait remplacé. Caméra implantée sur l'église afin d'avoir une vue d'ensemble de l'arrière de l'église. Mise à disposition d'un Pc pour visionner les images.

Une 2ème offre propose la même chose, mais avec une 2ème caméra sur la mairie avec vue d'ensemble sur le cimetière.

1 caméra : 169 € HT par mois / 2 caméras : 239 € HT par mois / Frais d'adhésion : 640 € HT

Mme le Maire indique qu'une demande de subvention pourrait être faite pour de l'investissement. De ce fait, il a été décidé de reporter la délibération au prochain conseil municipal.

Questions diverses

Les sujets suivants ont été abordés :

- Plan Communal de Sauvegarde : à faire
 - Priorités d'intervention sur l'église :
Location d'une nacelle pour enlever le pied de sureau et déboucher toutes les gouttières
Arrêt des cloches au 1^{er} janvier 2024
Enlever le sous-plafond de la sacristie
 - Demande de La CINGALAIZE, chorale de la CDC Cingal-Suisse Normande : concerts à titre gracieux avec une cinquantaine de choristes : NON (église fermée à partir du 1^{er} janvier 2024)
 - Cérémonies des vœux 2024 : samedi 6 janvier 2024
 - Pose des panneaux de signalisation : samedi 9 décembre 2023
 - Achat à prévoir d'un abri bac pour les bacs du Hamel.
 - Obligation pour les communes d'avoir un badge pour payer les dépôts en déchèterie.
 - RGPD : à faire
-

Informations diverses

- Dépôt de gerbe le 11 novembre 2024 à 10h00.
 - Contact avec Altitude infra pour remonter les problèmes.
 - Dossier déposé en mairie par la société VALOREM : Ne pas donner suite
-

Fin de séance 23h45
